

ECOLE FRANÇAISE DE MUSHING Et D'ATTELAGES CANINS



Chemin de la Remuat
39220 PREMANON

Tel : 03 84 60 79 64 (Sophie Tissot)
Ou 03 84 41 65 98 (Fabien Lienhardt)
Courriel : efmushing@orange.fr

Aux Stagiaires DE attelages canins

Prémanon, le 10 Août 08

Mesdames, Messieurs,

La formation des mushers professionnels a pris une nouvelle orientation. En effet, jusqu'au 27 août 2007, seul le brevet fédéral d'éducateur des sports de traîneaux permettait la pratique professionnelle de l'activité de musher.

Suite à ces changements, la Fédération française des sports de traîneaux, forte de son expérience de fédération délégataire et de son expertise auprès de son ministère de tutelle, a déposé un projet de Diplôme d'état de la jeunesse populaire et des sports auprès de son ministère de tutelle.

L'arrêté portant création de ce nouveau diplôme est paru au journal officiel le 11 janvier 2008.

Afin de répondre au mieux à cette nouvelle formation, la FFST a créé en son sein, un organe autonome de formation dénommé « Ecole Française de Mushing et d'attelages canins » plus couramment appelé « Ecole Française de Mushing » ou EFM.

Cet organisme habilité à la formation de ce DEJEPS par la DRIS de Franche Comté sous le numéro 08_025_DE-001 est actuellement le seul sur le territoire national.

Il est important de prendre en compte que, contrairement à la formation BFES, le test technique ne donne à son titulaire aucun statut. Sous son ancienne formule (BFES), le stagiaire se voyait délivrer un livret de formation lors de l'obtention de son test technique ce qui lui donnait une existence légale.

Sous la formule actuelle (DEJEPS), le livret de formation n'est délivré par la DRIS que lors de l'entrée en centre de formation du stagiaire .

Ce dernier pourra alors, sous la tutelle d'un maître de stage agréé par l'organisme de formation , prendre part à l'activité pédagogique de sa structure d'accueil .

Les contenus de ce nouveau diplôme d'état sont articulés en 4 unités capitalisables (UC) répartis comme suit : 700 h de formation en centre et 500 heures de stage chez un tuteur agréé.

UC1 : conception de produit touristique, commercialisation, communication

UC2 : législation et juridiction

UC3 : pédagogie de base, anatomie et physiologie (canine et humaine)

UC4 : pédagogie spécifique, sécurité

Entrée en formation :

Seules les personnes titulaires du test technique d'entrée en formation professionnelle délivré par la Fédération délégataire seront acceptées au **test complémentaire**. Celui-ci consiste, à sélectionner les 20 stagiaires qui montreront les meilleures capacités à suivre la totalité de la formation.



Le dossier d'inscription à l'entrée en formation :

Ils sont à demander auprès de l'EFM à partir du 20 août 08 et le dépôt de dossier doit être fait pour le 20 septembre 08 auprès de l'EFM. De même, vos demandes de financements auprès des organismes habilités devront être effectuées pour cette même date.

Dates importantes :

demande de dossier : 20 août 2008

dépôt de dossier : 20 septembre 08 (dernier délais)

test complémentaire : 04 octobre 08 (Massif du Jura)

positionnement : 05 octobre 08

début des formations : du 20 au 31 octobre 08, : UC 3 : connaissance des disciplines et UC4 pédagogie (Massif du Jura)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter le soir à partir de 19h00.

En espérant avoir le plaisir de vous revoir sur cette nouvelle formation, à la fois riche en apports théorique et technique, je vous prie, Mesdames, Messieurs, de recevoir mes salutations sportives.

Fabien Lienhardt
Directeur de la Formation, EFM



ANNEXE 1 : description du Test Complémentaire

L'habilitation accordée par la DRJS de Franche Comté en vue de la formation DEJEPS attelages canins est limité à 20 stagiaires. De ce fait, il sera organisé un test complémentaire ayant pour but de sélectionner les 20 stagiaires les plus aptes à suivre la formation tant au niveau des connaissances générales qu'au niveau de la technique spécifique qui se déroulera comme suit :

Le test complémentaire d'accès à la formation professionnelle est organisé aux environs de **LAMOURA (39310)**

L'accueil des stagiaires se fera le vendredi 03 octobre 08 de 17h à 18h.

Vendredi 03 octobre 08:

17h00 à 19h00 : contrôle des pièces administratives des candidats et des carnets de vaccinations de tous les chiens présents sur le site. (participants ou non au test technique)

19h00 : réunion des formateurs

20h00 : repas

21h00 : présentation du déroulement du test complémentaire aux participants

Samedi 04 octobre 08 : début des épreuves à 8h00,

DEROULEMENT DU TEST :

de 8h00 à 9h00: analyse vidéo: cette évaluation doit permettre de déterminer l'aisance du candidat à analyser une séance vidéo, à en sortir les éléments clefs et à les synthétiser par écrit, La notation prendra en compte la mise en forme du texte ainsi que la cohérence des propos rapportés, La rédaction, l'orthographe ainsi que les fautes de syntaxe seront jugés: **60 min**

de 9h00 à 9h30: Pause

de 9h30 à 16h00: (avec pause de 12h00 à 13h30): passage des ateliers techniques:

- **attelage mono-chien:** cette évaluation doit permettre de déterminer l'aisance du candidat au cours d'une séance d'attelage « mono-chien »: VTT
La notation prendra en compte la cohérence du matériel utilisé, la mise à l'attelage, l'aisance du candidat et de son chien à appréhender un parcours technique: **20 min**
- **attelage 5 chiens:**
Cette évaluation doit permettre de déterminer l'aisance du candidat au cours d'une séance d'attelage kart avec 5 chiens. La notation prendra en compte la cohérence du matériel utilisé, la mise à l'attelage, l'aisance du candidat et de ses chiens à appréhender un parcours technique: **20min**
- **Entretien avec le jury:**
La notation doit permettre de déterminer le niveau de connaissance du candidat, le sérieux de sa candidature, la crédibilité de ses projets. Le but étant de contrôler le niveau global de la formation et de garantir un niveau minimum et homogène lors des stages de formation. La notation doit prendre en compte l'évolution du stagiaire et son expérience acquise depuis le test technique: **20 min**



Le comportement du stagiaire sera pris en compte dès son arrivée sur le site, il devra impérativement se présenter seul aux épreuves, aucune aide extérieure lors de la manipulation des chiens et de la mise en place ne sera acceptée.

Tout attelage composé d'un ou plusieurs chiens agressifs sera disqualifié.

Le tarif d'inscription couvre uniquement les frais pédagogiques. L'hébergement et les repas resteront à régler sur place lors de votre arrivée.

Le matériel à emporter de façon impérative est le suivant :

- 5 chiens âgés de 1 an minimum, à jour de vaccination CHPLRI et constituant un attelage cohérent
- un kart en bon état de fonctionnement
- un VTT en bon état de fonctionnement
- 1 ligne de trait + amortisseur + des harnais + laisse + bottines et du change
- 1 stake out + 1 masse et des piquets
- une pelle à crottes + des sacs poubelles
- une trousse de secours pour chiens + une trousse de secours humains
- tout le matériel qui vous semblera nécessaire au bon déroulement du test
- le nécessaire à la rédaction d'un devoir écrit

Description des épreuves :

Remise des dossards :

Les candidats devront se présenter seuls à toutes les épreuves du test complémentaire, toute assistance extérieure est éliminatoire. Le candidat porte son dossard depuis le début des épreuves jusqu'à la fin.

Vérification du matériel :

Vérification du matériel lié à l'activité, cela implique un matériel de transport adapté, du matériel adapté aux normes FFST, d'une ligne de trait, de harnais propres et adaptés aux chiens présentés, et de tout le matériel nécessaire à une journée d'activité avec du public.

Mise à l'attelage :

Il sera pris en compte l'aisance du candidat à atteler ses chiens, Le comportement des chiens sera également observé (en tenant compte de la particularité de chaque type de chiens.)

Parcours de directions, chiens de tête:

Il sera demandé au candidat et à son attelage d'évoluer sur un parcours varié matérialisé par des îlots. Sera pris en compte l'aisance et l'efficacité à diriger l'attelage et l'obéissance du ou des chiens de tête. En cas de difficultés, le candidat sera jugé sur son aptitude à gérer le ou les problèmes.

Parcours technique:

Cette évaluation doit permettre de déterminer l'aisance du candidat lors d'un parcours technique varié en VTT et en kart

Entretien avec le jury

La Fédération Française des sports de traîneaux se réserve le droit de modifier ou d'adapter les épreuves lors de la mise en place des ateliers.

Si d'éventuelles modifications devaient avoir lieu, l'EFM s'engage à en informer les stagiaires avant le début des épreuves .

Toutes les épreuves sont évaluées selon un barème mis en place par l'EFM,

Toute note sous la moyenne est éliminatoire.



ANNEXE 2 : description du Positionnement

Le positionnement

Organisation des modalités du positionnement

Descriptif de la méthode prévue par l'organisme de formation, ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Objectifs du positionnement :

Analyser la situation d'un stagiaire en début de formation au regard du référentiel professionnel et du référentiel de certification et prendre en compte les acquis qu'il possède afin de construire son parcours individualisé de formation et éventuellement de proposer à la Directrice Régionale de la Jeunesse et des Sports des allègements de formation, voire des renforcements. Ces allègements ou renforcements doivent être préalablement acceptés par le stagiaire.

Organisation du positionnement :

1. Le représentant du Centre de formation et son équipe présentent au groupe des stagiaires ayant satisfaits aux tests de sélections complémentaires les différentes étapes du cursus de formation et les évaluations qui jalonnent le parcours.

2. Chaque stagiaire effectue un travail préparatoire à son premier entretien de positionnement afin de pouvoir présenter un bilan des expériences qu'il a vécues et des compétences qu'il a acquises.

3. Il recueille les documents justificatifs nécessaires à toute demande d'allègement ou de dispense d'UC.

4. Une équipe pédagogique procède, au cours d'un entretien individuel avec chaque stagiaire admis lors des tests de sélection complémentaire, à :

a) l'établissement d'un bilan de ces tests,

b) la réalisation d'un bilan de ses expériences vécues,

c) la mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

d) l'écoute de ses souhaits.

Après concertation et analyse avec l'ensemble des formateurs, le responsable du centre de formation propose au stagiaire le parcours individualisé de formation comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence à l'arrêté). Celui-ci est mentionné dans le Plan Individuel de Formation. Ce document qui doit être validé par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports est annexé au livret de formation et il est signé conjointement par le responsable du centre de formation, l'employeur, le stagiaire.

Les conditions d'accès au positionnement

- réussite du test complémentaire: voir descriptif en annexe 1
- présentation d'un bilan d'expérience :

Exigences de validation:

Le planning précis des diverses épreuves.

Dimanche 5 octobre 2008, Massif du Jura (site à déterminer)



Individualisation des parcours

A l'issue du positionnement, l'organisme de formation transmet ses conclusions à la DRDJS (1 fiche par candidat). Date prévue:

06/10/2008

L'organisme de formation est alors apte à fournir aux candidats un parcours individuel de formation par UC : pour les allègements et pour les éventuels renforcements de formation.

